MOTO CLUB DE BERCHERES LES PIERRES (28).

MOTO CROSS NATIONAL, Epreuve N°.228

JEUDI 1er mai 2014,

REGLEMENT PARTICULIER.

Circuit: de «La Garenne» à 28630 BERCHERES LES PIERRES.

Longueur de la piste : 1970 m, largeur minimum de la piste 7m, longueur de la grille : 40m.

Nombre de coureurs admis sur la grille de départ : 40 pilotes sur une ligne et 45 sur deux lignes.

Classes admises: **Championnat de France National MX 2**: machines de classe 2, de 125cc 2 temps à 250 4 temps.

Licence NJ3, NCA ou Inter, dès 13 ans pour les 125cc et 15 ans pour les 250 4 temps

Championnat de ligue OPEN: 125cc 2 tps, dès 13 ans, Licence FFM Inter Jeune, NJ3 ou NCA.

National B: 125cc 2 tps et 250cc à 650 4tps dés 13 ans, Licence NJ3 ou NCB

Engagements : Dès la parution du calendrier au 15 avril 2014.

Droit d'engagement : Championnat de France National MX 2: suivant règlement championnat de France 85 € non remboursable. **Championnat de ligue OPEN**, suivant règlement de ce championnat 35 € non remboursable. **National B**; droit d'engagement non remboursable de 33 €.

Engagement : Pour le championnat de France National MX 2 et pour le championnat de ligue par engage-sports.com et pour le National B adresser votre engagement au du Moto club de Berchères les Pierres.

Vérifications Administratives : Le 30 avril de 13h30 à 20h00, et le 1er mai de 7h00 à 9h00. Vérification des licences, permis de conduire et non-duplicata ou CASM et **pièce d'identité**, sous peine de ne pouvoir prendre le départ. Chaque pilote recevra : 4 entrées gratuites pour les pilotes Nationaux et championnat de ligue et 5 entrées gratuites pour les pilotes du championnat de France, Pour chaque catégorie, **2 seront avec accès piste pour le mécanicien et panneauteur sur présentation d'une licence délivrée par la FFM, a minima LAP de l'année en cours** et les autres sans accès piste. Toutes les autres personnes accompagnantes paieront selon le tarif en vigueur. Il est instamment demandé aux accompagnateurs de rentrer avec leurs pilotes dans le parc. Le non-respect de cette règle obligerait les accompagnateurs à payer leur droit d'entrée.

Le pilote devra présenter personnellement sa confirmation d'engagement, sa licence, une pièce d'identité, et son CASM.

Vérifications techniques: Obligatoire pour toutes les catégories de **13h30/ 20h00 le 30 avril et de 7h00 à 9h00 le 1er mai. Contrôle des machines et des équipements.** Pendant les essais et les courses, les pilotes devront porter une protection dorsale et pectorale homologuée, les machines devront être équipées des plaques réglementaires aux couleurs de la cylindrée avec leur numéro de course. L'absence des plaques et des numéros ainsi que le non-respect des drapeaux entraînera l'exclusion du pilote.

Parc d'attente : Pour chaque catégorie, il sera aménagé pour recevoir et poser la machine de chaque pilote et un mécanicien sera admis par pilote. Dès que la première moto quitte le parc d'attente, les concurrents retardataires ne pourront pas prendre part à la course, sur décision du directeur de course.

Essais : **Championnat de France National MX 2:** 1 séance d'essai libre de 15mn et une séance de qualifications de 20 mn. **Championnat de ligue OPEN:** 1 séance d'essais libre de 15 mn et une séance de qualifications de 20 mn et pour le **National B** pour chaque groupe, 1 séance d'essais de 15 mn comme suit, 7 mn d'essais libre et 8 mn d'essais chronos.

Procédure de départ : lorsque la première moto quitte le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté et plus aucune personne ne sera admise aux abords de la grille de départ. Dés que toutes les motos seront sur la ligne de départ, le starter présentera le panneau 15 secondes, à la fin des 15 secondes il présentera le panneau indiquant 5 secondes et la grille s'abaissera entre 5 et 10 secondes après que le panneau 5 secondes ait été montré.

Courses : **Championnat de France National MX 2:** 3 manches de 20 mn + 2 T. **Championnat de ligue OPEN:** 3 manches de 20 mn + 1 T et **National B:** 2 manches de 12 mn + 1 T + une super finale pour chaque groupe ou 3 manches de 12mn + 1T, suivant le nombre d'engagés ou s'il n'y a pas de consolante en championnat de France National MX 2.

Si une course est arrêtée au drapeau rouge, après que la moitié du temps réglementaire soit effectué, l'ordre final de cette course sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédent l'arrêt de la manche.

Entrée sur la grille: Championnat de France National MX 2: suivant les résultats des essais chronométrés.

Championnat de ligue OPEN ; suivant les essais chronométrés. **National B** suivant les essais chronométrés.

Horaires de la manifestation : Voir tableau ci-joint.

Classement : Pour le championnat de France National MX 2, Pour le championnat de ligue OPEN et pour le National B le classement s'effectuera par addition de points suivant le barème des points championnats de France. (25,22,20,18,16,15,14 13,12,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2,1).) En cas d'ex-aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

Prix : Pour le **championnat de France National MX 2**, suivant le barème de prix de ce championnat, pour le **championnat de ligue OPEN**, suivant le barème de prix de ce championnat, et pour le **National B** aucun prix en numéraires, coupes aux 5 premiers et 1er du MC Berchères. Si le premier pilote du MC Berchères se trouve dans les 5 premiers, le second du MC Berchères sera récompensé

Réclamation : Toute réclamation doit être formulée par écrit auprès du directeur de course dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats, accompagné d'un **chèque de caution de 75 €** qui sera restitué si la réclamation est justifiée.

Responsabilité :

*** Tous les coureurs sont responsables de leurs accompagnateurs, avant, pendant et après la course dans l'enceinte de l'organisation et ses abords.**

*** Dés que la piste est sale, les pilotes sont tenus de mettre un N° dans le dos ou de porter un dossard ou avoir un N° sur le casque du coté droit.**

*** Les chiens doivent être tenus en laisse peu importe la taille de l'animal,**

*** Les mini motos et les vélos sont interdits pour se déplacer dans le parc et parmi le public, sous peine de sanctions (art 15 du règlement général de la FFM et de l'art 5 du règlement des championnats de ligue.**

*** Il est interdit de laver sa moto dans le parc des coureurs, un endroit est prévu à cet effet**

*** Pour la tranquillité de tous, les groupes électrogènes doivent être arrêtés à 22h30.**

*** Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion du pilote et une demande de suspension.**

*** Par mesure de sécurité le parc des coureurs sera fermé le 30 avril à 22h00.**

*** Suivant l'article 8-6 du règlement national de moto cross et de l'article 5 du règlement des championnats de ligue «chaque véhicule de concurrent devra être muni d'un extincteur aux normes en vigueur ».**

*** Le tapis environnemental est obligatoire sous chaque machine.**

*** Lors du contrôle administratif, il vous sera remis un sac poubelle, vous etes tenus d'y déposer vos déchets domestiques que vos remporterez avec vous. Laissez l'endroit comme vous l'avez trouvé à votre arrivée.**

*** Un contrôle sonomètre sera effectué et les machines trop bruyantes seront refusées.**

*** Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.**

Assurances : Conforme à la législation en vigueur, suivant l'arrêté du 27 octobre 2006, l'ordonnance n° 2006-596 du 23 mai 2006 et le décret n°2007-1133 du 24 juillet 2007.

Directeur de course: M. Daniel POURRIAU OFF 019995, M. Claude GERAY OFF 011388.
Délégué championnat de France National MX 2 et Président du jury: M. José MARQUEZ OFF 016581.
Délégué Championnat de ligue OPEN: M. Christian GALLOU OFF 049090
Commissaires sportifs: Mrs Max DAUVOIS OFF 00790, Jacques ROBLIN OFF 021065, Denis DION OFF 056813
Secrétaire du jury: Mme Janine CHEVEREAU OFF 006691.
Chronométrage: service chronométrage désigné par la Fédération Française de Motocyclisme
Transpondeurs: Jean Michel PELLOILLE et Lydia JAMET
Responsable Commissaire technique: M. Marc JUBIN OFF 013694 (Fédéral),
Commissaire technique: Carine GUIRAUD OFF 027934, Stéphane CHANTELOUP OFF 069958, Patrice FEL OFF 204888,
Organisateur Technique: Alain BELLANGER OFF 003385.
Responsable du parc pilotes: Philippe ALFRED OFF 229378
Responsable du parc d'attente: Jean Michel PELLOILLE Off 054186 ; Michel CHEVEREAU OFF 006694
Responsable du parc mécanique: Alain BOUTROUX OFF 004944
Responsable de la Grille: André MORIN OFF 017838. Maurice RENARD LAP
Responsable Commissaire de Piste: Éric COLAS OFF 103648 et Thierry SEGOUIN OFF 258010.
Commissaires de piste : les commissaires des clubs de la Ligue du Centre et des Ligues voisines (30 postes).
Service de sécurité: Docteur Michel VILLARET, services de la croix rouge française, 30 secouristes et 4 ambulances.

Les différentes prescriptions du code sportif National, du code de discipline et d'arbitrage de la FFM, ainsi que des règlements des championnats de France et de Ligue sont obligatoires pour la présente épreuve.

Fait à Berchères les Pierres le. 8 Février 2014

Visa Ligue du Centre — **Visa FFM** Service des sports — **Le Moto club de Berchères** Alain BELLANGER